

# " L'affaire Bardet " provoque la colère des agents de la répression des fraudes

Lire en dernière page



La façade du restaurant de Jean Bardet, à Tours. Les agents de la répression des fraudes en appellent à Laurent Fabius, après les propos de leur directeur général. (Photo - NR - Gérard Proust)

## Bardet : les " fraudes " en colère

Dans " l'affaire Bardet ", les agents nationaux de la répression des fraudes s'estiment " désavoués " par leur directeur général, qui " discrédite son administration et méprise la justice ". Ils en appellent à Laurent Fabius.

qu'elle risque de prendre une toute autre dimension, dépassant le cas de Jean Bardet, avec la colère nationale des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF) qui s'estiment " désavoués " par les propos de leur patron, Jérôme Galot. Dans notre édition du 19 mai, le directeur général expliquait en effet que cette " affaire Bardet n'aurait jamais dû avoir lieu ! Notre service local aurait dû procéder par voie de rappel à la réglementation avant de sanctionner et de transmettre à la justice. Nos consignes sont connues dans ce domaine ". Or, Jérôme Galot regrette que les agents tou-rangeaux de la répression des fraudes " aient frappé tout de suite alors qu'il n'y avait ni preuve, ni bonne foi de M. Mme Bardet n'était pas en cause "

L'intersyndicale CFDT-FO-CGT-SNU des agents de la DGCCRF s'insurge contre cette offensive frontale de sa hiérarchie qu'elle qualifie " d'injuste

et inadmissible ". Aux yeux des syndicats, le directeur général désavoue carrément " l'action de ses services départementaux, discrédite son administration et méprise les décisions de justice ". Ils sont d'autant plus ulcérés qu'une autre déclaration de leur patron, faite cette fois à l'AFP, (Agence France Presse) les laisse " perplexe ". Jérôme Galot affirmait en substance : " il est clair qu'un certain nombre de règlements sont complexes et tant que la sécurité alimentaire n'est pas en jeu, nous faisons un simple rappel de cette réglementation "

### Vérités et mensonges

Désarmés par cette position, les agents viennent donc de saisir le secrétariat d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat ainsi que le ministre des Finances de ce différend qui risque d'entraîner de sérieuses conséquences sur la nature des contrôles à opérer en matière de consommation et

de répression des fraudes. Où finit l'avertissement ? Ou commence la répression ? L'intersyndicale s'interroge : " si M. Galot exprime ainsi la nouvelle politique du gouvernement, il faut que les ministres le fassent rapidement savoir. Mme Labranche va-t-elle confirmer que, dorénavant, les professionnels pourront tranquillement tromper les consommateurs risquant seulement un " rappel à la réglementation ". Ce qui signifierait qu'une partie essentielle du code de la consommation est bonne à jeter aux ordes ! M. Fabius a-t-il octroyé à son directeur général, le pouvoir de décider de ne pas appliquer la loi et celui d'exprimer publiquement le regret de voir ses services et la justice faire leur travail ? "

Comme on le présente, le contentieux pourrait rapidement s'envenimer. Nous avons joint, hier, les ministères impliqués qui réservent, pour l'instant, leur position. En revanche, les services communication de

patron de la DGCCRF se bornent à préciser que " M. Galot se désolidarise complètement de ces propos attribués à sa direction générale ". Voilà qui est fort embarrassant et sans conteste contraire à la vérité. Car le journaliste de la " NR " qui avait recueilli ces mots cités directement auprès de l'intéressé les confirme formellement sans en retrancher un seul. Il convient par ailleurs de noter que ces affirmations de Jérôme Galot ne relèvent en aucun cas d'une confidence ou d'un malheureux dérapage de langage. Puisque le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes a tenu rigoureusement le même discours devant quelques uns des plus grands chefs de la restauration française lors d'une réunion de l'Association " Relais et Châteaux "

Les ministres de tutelle vont-ils, à leur tour, " désavouer " leur directeur général de la consommation ?

Alain BLANCHARD.

La justice était passée. Rude en première instance. Plus conciliante en appel. Et Jean Bardet perdit d'un coup ses deux étoiles au Michelin. Les péripéties judiciaires du restaurateur tou-rangeau auraient pu s'arrêter là. Et la vie suivre son cours. Point à la ligne.

Sauf que l'histoire rebondit et